



Note de livraison
Taxonomie **S1 1.1.1_PWD1**
2026-04-30



La taxonomie **S1 1.1.1_PWD1** est une nouvelle version du reporting remis par les organismes non assujettis à Solvabilité II.

Ce nouveau fichier entre en vigueur à partir de l'arrêté du **31 décembre 2026**.

Les états réglementaires mis en œuvre sont publiés en annexe à l'instruction [2026-I-XX](#) (à venir).

Les évolutions concernent :

- ✓ L'application de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne **NACE version 2.1** (état FR.30.01 « Valorisation des biens immobiliers » en colonne C0170 « Secteur NACE du locataire »).
- ✓ La mise à jour du contrôle vérifiant le Total A de l'Exigence minimale de marge (états C6 : SI.06.01, SI.06.02, SI.06.03).

Cette version du reporting intègre les modifications apportées aux états de la version 1.8.1 de la taxonomie RAN repris dans la liste des états S1 (voir le guide méthodologique des états ENS/RAN <https://esurfi.banque-france.fr/fr/esurfi-assurance/etats-et-notices/etats-et-notices-ens>).

Cette taxonomie **S1 version 1.1.1_PWD1 (Public Working Draft1)** est publiée pour **consultation**.

Pour rappel, la **taxonomie XBRL S1** est à usage **interne** uniquement : les organismes **continuent de remettre** les données au **format Excel**, en utilisant le fichier spécifique publié sur le site eSurfi-assurance (à venir).

Rappel des changements principaux apportés par la mise en place de la taxonomie S1 :

- La présentation des états S1 revus sur le modèle des états RAN.
- La validation du fichier spécifique remis par les organismes via les contrôles contenus dans la taxonomie (formalisme, unicité des données et cohérence intra et inter-tableaux).

Évolutions techniques

Pour rappel, la présentation des états S1 a évolué depuis la version 1.0.0 (31/12/2023) afin que le fichier spécifique de saisie des données puisse être traité par la taxonomie. Les principales modifications concernent le renommage des tableaux, l'ajout ou la modification des numéros de ligne et de colonne, ainsi que la suppression des contrôles Excel intégrés au fichier.

Le nouveau fichier prend la forme des « états annotés » du DPM S1

(Cf fichier BDF_S1_DPM_Annotated_Templates_v1.1.0.xlsx), qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Les tableaux S1 sont renommés sur le modèle des états RAN, mais avec le préfixe « SI »
- Pour la remise annuelle : tous les tableaux à remettre sont regroupés dans un seul fichier, spécifique à chaque catégorie d'organisme : CDA, CSS, CDM, Succursale.
- Le tableau trimestriel est identique pour tous les organismes.

- L'onglet « identification » est remplacé par le tableau RAN FR.01.02.
- Un tableau « SI.01.01 » récapitulatif du contenu de la remise est ajouté.
- Certains tableaux S1 ont été scindés en plusieurs sous-tableaux pour faciliter leur exploitation.

Les modalités de déclaration évoluent :

Les organismes devront utiliser le **fichier spécifique** mis à disposition en respectant les consignes suivantes :

- Tous les montants monétaires sont remis en euros
- Aucune mention ne doit accompagner les valeurs numériques (ne pas indiquer « m² », etc.)
- Les cellules ne doivent pas comporter de formules de calcul
- Tous les montants attendus doivent être déclarés
- Lorsqu'aucune information n'est à déclarer, les cellules et tableaux concernés sont laissés vides.
- Respecter le format des cellules définies dans le fichier spécifique :
 - Listes fermées
 - Utiliser uniquement les données de la liste (par exemple les valeurs 0 et 1 sont remplacées par « OUI » ou « NON » conformément au dictionnaire)
 - Attention à la casse : respecter exactement le contenu des listes déroulantes
 - Type de données, par exemple
 - Ne pas saisir de décimale pour un type « entier » (integer)
 - Ne pas saisir de signe pour les montants demandés en valeur absolue
 - Les valeurs de type « booléen » ne peuvent être que « true » ou « false »

NB : les fichiers Excel (Dictionnaire et Annotated template) de la taxonomie S1 donnent une information sur la définition des données pour chacun des états du reporting Solvabilité I.

Contrôle des remises

Les **contrôles** seront vérifiés par la taxonomie et un compte-rendu de traitement (**CRT**) listant les résultats sera mis à disposition des remettants sur le portail **Onegate**.

S'y ajoute la vérification de **l'unicité des données** : une même donnée présente dans plusieurs tableaux doit avoir une valeur unique.

Le fichier des **contrôles** (rubrique Contrôles taxonomiques) est publié sur le site [eSurfi-assurance /Taxonomies /Solvabilité I/Fichier contrôles](https://www.bdf.fr/Surfi-assurance/Taxonomies/Solvabilite%20I/Fichier%20contr%C3%B4les).

Il regroupe :

- La liste des contrôles intra et inter-tableaux (onglet « S1_validations_v1.1.1 »)
- La liste des données présentes dans plusieurs tableaux (onglets « duplicated_facts_s1_cda.xsd », « duplicated_facts_s1_cdm.xsd », « duplicated_facts_s1_css.xsd », « duplicated_facts_s1_cda_suc.xsd »)

Dans ces documents, les données sont identifiées par « nom de l'état, n° ligne, n° colonne », par exemple : « ('FR.02.01', 'R0010', 'C0010') ».

Informations sur la taxonomie

Le paquetage publié contient :

- Répertoire doc
 - Les fichiers du DPM S1 :
(Dictionnaire *BDF_S1_DPM_Dictionary_v1.1.1PWD1.xlsx*)
(États annotés (*BDF_S1_DPM_Annotated_Templates_v1.1.1PWD1.xlsx*) qui complètent le DPM des taxonomies EIOPA et ACPR RAN.
(États annotés (*BDF_S1_DPM_Annotated_Templates_v1.1.1PWD1_vs_1.1.0.xlsx*) qui présente les différences par rapport à la version précédente 1.1.0.
 - Un document listant les contrôles, ainsi que la liste des faits qui se trouvent dans plusieurs tableaux (*BDF_S1_Validations_v1.1.1 PWD1.xlsx*)
 - Ce document.
- Répertoire taxonomy
 - La taxonomie, dans un paquetage incluant les éléments externes utilisés (EIOPA, Eurofiling et XBRL International).
- Répertoire instances
 - Des instances squelettes, comportant l'ensemble des faits possibles, pour le point d'entrée avec des données à zéro, sans cohérence métier.
- Répertoire bcdl
 - Des fichiers produits lors de la génération des assertions donnant, notamment, la correspondance avec la codification *RC (Row-Column)* utilisée par l'EIOPA.

Remarques et limitations :

- Cette taxonomie référence les taxonomies Solvabilité II V2.8.2 et RAN 1.8.1.